



Aix en Provence

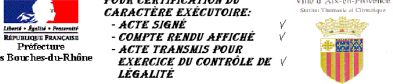
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.614**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35764- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UNE PRESSE NUMERIQUE COULEUR NEUVE
ET SON LOGICIEL POUR L'IMPRIMERIE - SIGNATURE DU MARCHE**

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

BM

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

-

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UNE PRESSE NUMERIQUE COULEUR
NEUVE ET SON LOGICIEL POUR L'IMPRIMERIE - SIGNATURE DU MARCHÉ
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres concerne l'acquisition et la maintenance d'une presse numérique couleur neuve et son logiciel pour l'imprimerie.

Il s'agit d'un marché à prix mixtes: prix global et forfaitaire pour l'acquisition de la presse numérique et son logiciel, et prix unitaires (coût à la copie) pour la maintenance.

Le marché sera conclu pour une période de 7 ans à compter de la date de notification du marché. Il pourra être reconduit deux fois une année de manière expresse.

Les variantes n'étaient pas autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était prévue.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

Libellé	%
Valeur technique jugée au vu du mémoire	55
Prix	45

Un avis d'appel public à la concurrence n°2013-56 a été adressé à la presse le 25/07/2013. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP.....le 30/07/2013
- JOUE.....le 30/07/2013
- Sites Mairie.....le 25/07/2013
- Plate-forme ACHAT PUBLIC.....le 25/07/2013

Les DCE ont été mis en ligne sur le site ACHATPUBLIC.COM le 25/07/2013.

La date limite de réception des plis a été fixée au **16 septembre 2013 12 H 00** et 3 plis ont été remis à la Direction des Marchés Publics dans les délais impartis.

Au terme de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 30 septembre 2013, ont décidé de retenir l'offre proposée par la société CANON France, classée en première position après analyse. La société CANON France propose un montant de **71 862,00 € HT** pour l'acquisition de la presse numérique et son logiciel, et pour la partie maintenance un coût copie de **0.029 € HT** (copie couleur) et de **0.006 € HT** (copie noir et blanc).

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif à l'acquisition et la maintenance d'une presse numérique couleur neuve et son logiciel pour l'imprimerie, ainsi que ses éventuelles reconductions, avec la société CANON France, pour les montants et la durée indiqués ci-dessus.

**2013.614 - ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UNE PRESSE NUMERIQUE COULEUR
NEUVE ET SON LOGICIEL POUR L'IMPRIMERIE - SIGNATURE DU MARCHE**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**